

EN PARTICIPANT AU JEU, VOUS ACCEPTEZ EXPRESSEMENT ET SANS RÉSERVE LE PRESENT RÉGLEMENT.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ACCEPTER LE PRÉSENT RÉGLEMENT, NOUS VOUS DEMANDONS DE NE PAS PARTICIPER AU JEU.

RÈGLEMENT COMPLET DU JEU 30 ans ASMODEE

ARTICLE 1 - SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société ASMODEE FRANCE, Société par Actions Simplifiée à Associé Unique, au capital de 355.017,45 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 821 169 794, dont le siège social est 18 rue Jacqueline Auriol, Quartier Villaroy - 78280 GUYANCOURT (ci-après dénommée « la Société Organisatrice ») organise, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Jeu 30 ans Asmodee » (ci-après dénommé « le Jeu »).

Les informations et données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées à la Société Organisatrice.

ARTICLE 2 - DUREE, MECANIQUE ET ANNONCE DU JEU

Le Jeu se déroulera :

- du 01 novembre 2025 au 30 novembre 2025 (la "**Période d'Achat**"),
- du 01 novembre 2025 au 3 décembre 2025 (la "Période de Participation"), et
- le 6 janvier 2026, date du tirage au sort final.

La mécanique du Jeu, sous forme d'instant gagnant, est la suivante : pour tout achat, durant la Période d'Achat d'un (1) à trois (3) jeux Asmodee porteur de l'opération dont les références sont listées à l'article 3 du présent Règlement, les Participants pourront se connecter sur le site internet https://offres.asmodee.fr/ (le "Site") avant la fin de la Période de Participation afin de découvrir la ou les dotation(s) remportée(s). En parallèle, toute participation valide sera automatiquement enregistrée pour le grand tirage au sort final réalisé par un huissier de justice le 6 janvier 2026.

Le jeu repose sur un principe d'instant gagnant 100% gagnant et inclut un tirage au sort final permettant de remporter un vélo électrique ainsi que 30 000 € à partager.

Le Jeu sera porté à la connaissance du public par :

En PDV : PLV, leaflet, étiquettes bandes de rives

Sur internet : Réseaux sociaux, bannières web, newsletter.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans révolus à la date d'ouverture du Jeu), juridiquement capable, résidant en France Métropolitaine (Corse incluse) (ciaprès dénommé(s) le(s) « **Participant(s)** ») ayant acheté, durant la Période d'Achat, une (1) ou plusieurs références parmi les jeux porteur de l'offre listés ci-dessous* (ci-après les "**Produit(s)**"), dans les enseignes participantes également listées ci-dessous**:

*Dobble: Super Mario (Eco Sleeve) FR/NL (3558380116790); Dobble: Pat Patrouille (Eco Sleeve) (3558380096184); Dobble: Disney (3558380099390); Dobble Animal Crossing (Eco Sleeve) FR/NL (3558380126836); Dobble: Lilo et Stitch (Eco Sleeve) FR/NL (3558380123538); Jungle Speed Donkey Kong (3558380128663); Jungle Speed Eco (3558380073185); Jungle Speed La Totale (3558380119852); Tic Tac Boum Eco Pack (3558380099345); Tic Tac Boum Junior Eco Pack (3558380099338); Tic Tac Boum Color Flash (3558380119586); 60's Max (3558380128656); Time's Up Best-Of (5425016927991); Time's Up Family 1 (Vert) (5425016923412); Time's Up Family 2 (Orange) (5425016923429); Time's Up Party 1 (Jaune) (5425016923443); Time's Up Party 2 (Bleu) (5425016923450); Time's Up Family 1 (Vert) GMS (5425016921289); Time's Up Party 1 (Jaune) GMS (5425016921272); Time's Up! Le Best Of (5425016927991); Chromino (3558380108092); Duplik (refresh) (3558380128359); Super Teams Star Wars (3558380126935); Sonic Super Teams (3558380073215); Exploding Kittens : le jeu de base (810083040349); Loups-Garous (Les): Best Of (3558380038399); Trio (3760052143731); Top Ten (3760052143403); Just One Refresh (5425016926710); Just One (5425016922569); Dobble Connect (3558380107118); Perudo Pack (3558380119241); Dixit Disney (3558380107071); Dixit (9782370990822); Concept (5425016921463); Aventuriers du Rail (Les) : Europe (824968717820); Abalone (3558380044192); Splendor (3558380020974); Splendor Duel (3558380098027); Catan: Jeu de base Éco (8435407619432); Catan duel (8435407622074); Carcassonne (3558380096337);7 wonders - Nouvelle version (5425016923764); 7 Wonders duel (5425016923801); 7 Wonders: Architects (5425016925553); Azul (826956620105); Azul Duel (826956611608); Concept (5425016921463); Unlock! Escape Adventures (3558380044321); Unlock! Mystery Adventures (3558380049296); Unlock! Secret Adventures (3558380051305); Unlock! Exotic Adventures (3558380057888); Unlock! Heroic Adventures (3558380060888),Unlock! Timeless Adventures (3558380067856); Unlock! Epic (3558380071945); Unlock! Mythic Adventures (3558380083054); Unlock! Legendary Adventures (3558380090007);Unlock! Game Adventures (3558380095477); Unlock! 11 (3 (3558380099512); Unlock! Supernatural Adventures (3558380112433); Unlock! 13 (3558380121008); Unlock 14 (3558380134350); Concept Kids: Animaux (5425016922538); Unlock! Kids: Histoires d'Epoques (3558380096351); Unlock! Kids: Histoires de Détectives (3558380084464); Unlock! Kids: Histoires de l'île d'Emeraude (3558380116158); Unlock! Kids: Histoires de Légendes (3558380107460); Rail Europe (Les): Premier Voyage (3558380130444); (3558380029441); Mysterium (3558380127284); Harmonies (3558380116684); Mixte (3558380113669); Love Letter (Eco Box) (841333131272)

**Auchan, Cora, E. Leclerc, Carrefour, Concept Jouets Leclerc, Espaces culturels Leclerc, Furet du Nord, JouéClub, King Jouet (France, Belgique et Luxembourg), La Grande Récré, Sajou, Smyths Toys, Orchestra, Oxybul, Fnac, Philibertnet.com, Boutiques indépendantes (cf store locator sur le site https://offres.asmodee.fr/).

La participation est limitée à une (1) dotation par Produit acheté et par foyer, dans la limite de trois (3) dotations maximum par foyer sur l'ensemble de la durée du Jeu. Est considéré comme un même foyer toute inscription présentant un même nom, une même adresse électronique et/ou une même adresse postale.

Ainsi, par exemple :

- l'achat d'un (1) Produit ouvre droit à l'attribution d'une (1) dotation maximum,
- l'achat de trois (3) Produits ou davantage ouvre droit à l'attribution de trois (3) dotations maximum.

L'achat doit être simultané soit 1 seul ticket de caisse pour l'achat de plusieurs Produits (dans la limite de 3 (trois) Produits).

Les Participants doivent impérativement **conserver la preuve d'achat** original (ticket de caisse ou facture) durant toute la durée du Jeu.

La société HE&LO Activation, en qualité de sous-traitant mandaté par la Société Organisatrice procèdera à une vérification de conformité de la preuve d'achat afin de valider chaque participation.

Ne peuvent participer les personnes impliquées directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit, ou leurs salariés.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans aucune réserve par le Participant du présent règlement (ci-après dénommé le « Règlement »), du principe et des modalités du Jeu, des règles déontologiques en vigueur sur Internet ainsi que (iii) des lois et règlements en vigueur sur le territoire français et notamment des dispositions applicables aux jeux et loteries en vigueur. Tout contrevenant à l'une ou plusieurs des modalités du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, et également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Seules les participations pleinement conformes au présent règlement pourront donner droit à l'attribution d'une ou plusieurs dotations. Toute participation non conforme au présent Règlement, incomplète, illisible, frauduleuse, reçue après la date et l'heure limite de participation (date et heure de réception de l'inscription sur le Site faisant foi), sera considérée comme non valide et ne pourra, à ce titre, prétendre à aucune dotation.

Sera considéré comme non conforme irrémédiable tout Participant qui déclarerait une fausse quantité de produits achetés. Il perdrait donc automatiquement la totalité de ses dotations gagnées et ne pourrait prétendre à aucune réclamation.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.).

Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, fausse indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant. Le Participant est informé que les informations personnelles qu'il a renseignées valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Ces coordonnées doivent être valides pendant toute la durée du Jeu et dans les 4 (quatre) semaines après la date de clôture du Jeu.

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le Jeu est uniquement accessible sur le site internet à l'adresse www.offres.asmodee.fr

Pour participer au Jeu et gagner l'une des dotations listée à l'article 7.1 du présent Règlement, le Participant doit suivre les indications suivantes :

- 1/ Prendre connaissance d'une des communications annonçant le Jeu et du présent règlement disponible sur le site : www.offres.asmodee.fr.
- 2/ Acheter un (1) ou plusieurs Produits durant la Période d'Achat
- 3/ Prendre et conserver une photo du ticket de caisse **original dans son intégralité (les bons de commandes n'étant pas acceptés)** ainsi que du code-barres **original présent sur le ou les Produits** correspondant à l'achat du ou des Produits
- 4/ Se connecter sur le Site https://offres.asmodee.fr/ durant la Période de Participation, compléter le formulaire de participation et télécharger une photographie de la preuve d'achat ainsi que du code-barres original du ou des Produits. Attention, les pièces jointes ne doivent pas excéder le poids de 5 Mo (formats acceptés : .jpeg, .pdf, .png).ne doivent pas excéder le poids de 5 Mo (formats acceptés : .jpeg, .pdf, .png).
- 5/ Cliquer sur « VALIDER » pour découvrir immédiatement la ou les dotation(s) remportée(s), sous réserve de validation de la participation tel que mentionné à l'article 7.2 du présent Règlement.
- 6/ L'inscription au tirage au sort final est automatique, sous réserve d'une participation conforme aux modalités du présent Règlement.

ARTICLE 5 - NON-REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de participation au Jeu quels qu'ils soient ne sont pas remboursés par la Société Organisatrice.

ARTICLE 6 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les Participants ayant remporté une ou des dotation(s) sont ci-après désignés le ou les « Gagnant(s) ».

Le Jeu fonctionne sur le principe d'instants gagnants ouverts. Des moments précis (dates et heures) et les dotations correspondantes (listée à l'article 7 du présent règlement) sont prédéterminés de manière aléatoire et enregistrés informatiquement avant le début du Jeu. Le premier Participant qui valide sa participation à l'un de ces instants est désigné gagnant de la dotation correspondante. Si aucun Participant ne se connecte ou ne joue exactement à l'instant prédéfini, la dotation est attribuée au premier pParticipant suivant.

La liste des instants gagnants sera déposée auprès de l'étude KALIACT COUTANT ET ASSOCIÉS, Huissiers de Justice associés à AIX-EN-PROVENCE (13100) - 47 Bis Boulevard Carnot.

Le tirage au sort final parmi les participations valides et conformes au présent Règlement sera effectué le 6 janvier 2026 par KALIACT COUTANT ET ASSOCIÉS, Huissiers de Justice associés à AIX-EN-PROVENCE (13100) - 47 Bis Boulevard Carnot.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté de la Société Organisatrice, les Participants ne pouvaient bénéficier de leur dotation, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée.

Si les coordonnées d'un Gagnant sont inexploitables ou si le gagnant ne peut être identifié ni par son nom, ni par son adresse électronique, ou si le gagnant ne répond pas aux communications lui étant adressées, il n'appartient pas à la Société Organisatrice ou toute autre sous-traitant d'effectuer des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible, qui ne pourra pas bénéficier de sa dotation.

Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficier de sa dotation, celle-ci sera conservée par la Société Organisatrice et pourra être utilisée dans le cadre d'une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée de ce fait.

Toutes dotations qui, pour quelque raison que ce soit, n'auraient pu être attribuées, ne seront pas remises en jeu.

ARTICLE 7 - DOTATIONS

7.1 Dotations mises en jeu

Le Jeu est doté des dotations suivantes, attribuées aux vainqueurs selon la conformité aux modalités de participation :

Pour les instants gagnants :

- 10 * 1 coffret Wonderbox séjours en famille d'une valeur unitaire de 170€ TTC
- 5 * 2 entrées 1 jour au Puy du Fou d'une valeur unitaire de 92€ TTC
- 15 * 1 Appareil photo instantané d'une valeur unitaire de 90€ TTC
- 160 * 1 Carte cadeau Illicado d'une valeur unitaire de 25€ TTC
- 30 * 1 coffret wonderbox pour un Shooting photo d'une valeur unitaire de 40€ TTC
- 50 * 2 places de cinéma CGR cinema d'une valeur unitaire de 25€ TTC
- 1988 * 1 Jeu Asmodee d'une valeur unitaire de 12,49€ à 34€ TTC2500 * 1 code promotionnel porteur d'un montant de remboursement différé de 10€ sur l'achat d'un jeu de société Asmodee d'une valeur minimum de 30€ 1. Voir conditions à l'annexe 1 du présent Règlement
- 7000 * 1 code de réduction Wonderbox de 15€ offert pour 49,90€ d'achat un code de réduction Wonderbox de 15€ à usage unique valable sur www.wonderbox.fr à partir de 49,90€, jusqu'au 31/12/2025 pour l'achat de produit à l'exception des produits non éligibles. Les conditions d'éligibilité ou de non-éligibilité des produits figurent sur chaque page produit du site. Code promo non cessible, non remboursable, non-cumulable avec un autre code promo ou une réduction ou promotion. Revente interdite. Ce code promo ne peut être utilisé pour une même commande lorsque le paiement est effectué, en totalité ou en partie, avec un avoir ou un Wonderpass.
- Des milliers de coloriages

Pour le tirage au sort final :

- 10 * 3000€ offert sous forme de virement bancaire
- 1 * 1 vélo électrique d'une valeur unitaire de 2500€ TTC

La dotation ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son contenu ou son évaluation. Une dotation n'est également ni transmissible, ni commercialisable. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer la dotation annoncée par une dotation équivalente c'est-à-dire de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'y obligent.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

L'acheminement des dotations, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Après réception de la dotation, les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès du prestataire ayant assuré l'acheminement à la réception du colis.

7.2 Confirmation de la Dotation

La ou les dotation(s) attribuée(s) au Participant, sous réserve de la conformité de la participation, est/sont annoncée(s) lors de sa participation sur le Site après avoir cliqué sur "VALIDER", à titre indicatif uniquement.

Après vérification des preuves d'achat transmises lors de la participation au Jeu, les Participants recevront une confirmation par email :

 Si le dossier est conforme aux modalités décrites dans le présent Règlement, alors les gagnants recevront à l'adresse postale ou l'adresse email indiquée leur(s) Dotation(s) dans un délai de 6 à 8 semaines à compter de la date de participation.

Si le dossier ne respecte pas l'intégralité des modalités décrites dans le présent Règlement (non-conformité du dossier), le Participant ne se verra pas attribuer le ou les Dotations, et ne disposera d'aucun recours possible contre la Société Organisatrice. Chaque gagnant fera élection de domicile à l'adresse qu'il aura indiquée et confirmée. Si l'adresse indiquée par un gagnant se révélait inexacte ou incomplète, empêchant la bonne livraison de la dotation, celle-ci sera conservée définitivement par la Société Organisatrice.

Également, dans l'hypothèse où le gagnant ne répondrait pas dans les 8 jours calendaires aux emails d'acheminement des dotations (ex : IBAN BIC pour les virements bancaires), il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à quelconque indemnisation ou contrepartie.

7.3 Acheminement des dotations

Les dotations : coffrets wonderbox, entrées au Puy du Fou, cartes cadeaux illicado, places de cinéma, code promotionnel, coloriages seront envoyées par voie électronique à l'adresse e-mail du gagnant.

Les dotations : vélo électrique, appareils photo, jeux de société Asmodee seront envoyées par voie postale à l'adresse postale du gagnant indiquée lors de sa participation par un prestataire externe.

ARTICLE 8 - ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les cas suivants entraîneront une exclusion et disqualification de la participation au Jeu, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Toute participation non conforme au présent règlement, incomplète ou avec des coordonnées erronées ;
- Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie sous quelque forme que ce soit, utilisation de robots ou procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique et/ou d'augmenter ses chances de gain par tous moyens, ;

La Société Organisatrice pourra ainsi exclure, suspendre, annuler toute participation en cas de comportement suspect consistant notamment en la mise en place d'un système de réponses automatisé, la connexion de plusieurs personnes et de postes informatiques différents à partir du même profil de participation, un rythme de gains inhabituels, une tentative de forcer les serveurs des organisateurs, une multiplication des comptes, etc. Elle pourra alors ne pas attribuer les dotations aux participants concernés, au regard des informations en sa possession, et poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son auteur et/ou utilisateur. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou du fait de la participation sous l'identité d'un tiers dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, e-mail autres que ceux correspondant à leur identité, et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminées.

ARTICLE 9 : DÉPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent Règlement ainsi que la liste des instants gagnants ouverts sont déposés auprès de l'étude KALIACT COUTANT ET ASSOCIÉS, Huissiers de Justice associés à AIX-EN-PROVENCE (13100) - 47 Bis Boulevard Carnot

ARTICLE 10 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE JEU ET FORCE MAJEURE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions et ce sans qu'une quelconque indemnisation ne soit due aux Participants ou aux gagnants.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si, pour une raison indépendante de sa volonté, des dysfonctionnements techniques, des bugs informatiques ou tout autre problème technique impacterait le bon déroulement du jeu ou la liste des gagnants. Les plaignants ne pourraient alors prétendre à quelques dotations que ce soit. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol ou détérioration des dotations.

Des addendum et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES

11.1. La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité directe ou indirecte en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, à l'accès à Internet, à la maintenance ou à un dysfonctionnement des serveurs du Jeu, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique, à l'envoi des formulaires à une adresse erronée ou incomplète, du mauvais acheminement du courrier ou de tout autre problème qui ne lui serait pas imputable et qui interviendrait pendant la durée du Jeu.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de la défaillance du matériel des participants (ordinateur, logiciels, outils de connexion internet, téléphone, serveurs...), de la perte de données susceptibles d'en résulter pour une cause non imputable à la Société Organisatrice et de l'incidence de ces défaillances sur leur participation au Jeu.

- 11.2. Les Participants acceptent que les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice aient force probante jusqu'à preuve du contraire, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au Jeu.
- 11.3. La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution de lots d'un participant, sauf à démontrer l'existence d'une faute lourde de la part de la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier tout participant qui altérerait le déroulement de l'inscription au Jeu et d'annuler, écourter, modifier, reporter, proroger ou suspendre le Jeu, dans le cas où les serveurs informatiques du Jeu présenteraient des dysfonctionnements résultant notamment de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, d'anomalies techniques ou de tout autre cause due au fait de ce participant et qui affecteraient l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Jeu.
- 11.4. La Société Organisatrice fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Jeu. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès au site et au Jeu. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à ce titre. La responsabilité de l'organisateur ne peut être recherchée en cas d'utilisation par les participants de coordonnées de personnes non consentantes.
- 11.5. La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 12 - RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations en résultant.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir au(x) gagnant(s) pendant l'utilisation et la jouissance des dotations.

ARTICLE 13 - PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles collectées auprès de chaque Participant lors des Jeux sont soumises à la réglementation relative à la protection des données personnelles, incluant

notamment les textes suivants : la loi Informatique et Libertés modifiée du 6 janvier 1978 et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679.

Qui est responsable du traitement des données personnelles collectées auprès de chaque Participant ?

La société responsable du traitement des données personnelles collectées auprès de chaque Participant est ASMODEE.

Quelles données personnelles sont collectées et traitées lors du Jeu ?

Les données personnelles collectées et traitées par ASMODEE sont les suivantes :

- Nom;
- Prénom;
- Numéro de téléphone ;
- Adresse électronique ;
- Adresse postale complète (rue, n° de rue, code postal, ville, pays);
- RIB (IBAN/BIC)
- Données de transaction (facture d'achat ou ticket de caisse)
- Cookies fonctionnels

À quelles fins les données personnelles des Participants sont-elles traitées?

Les données personnelles des Participants sont traitées par ASMODEE pour les finalités suivantes :

- 1) Prise en compte des participations ;
- 2) Validation ou invalidation de la conformité de la participation (selon les modalités de l'opération);
- 3) Attribution des lots;
- 4) Acheminement des lots;
- 5) Réalisation d'un virement ;
- 6) Constitution d'un fichier de dossiers frauduleux ;
- 7) Répondre aux réclamation, demandes d'informations ou de suivi des participants aux offres promotionnelles ;
- 8) Fournir des informations commerciales concernant des produits et services similaires (i) d'Asmodee et/ou des partenaires, (ii) de Financière Amuse Bidco et/ou des partenaires.

Quelle est la base légale de ces traitements de données personnelles ?

Conformément aux dispositions du RGPD, tout traitement de données personnelles doit reposer sur une base légale.

Les données collectées dans le cadre des finalités (1) à (7) sont strictement nécessaires aux traitements susmentionnés qui reposent sur l'exécution du contrat conclu avec les Participants.

Les données collectées dans le cadre de la finalité (8) est fondée sur le consentement des Participants.

Qui sont les destinataires des données personnelles des Participants?

ASMODEE applique des conditions strictes d'accès aux données personnelles qu'elle traite, lesquelles sont accessibles uniquement aux personnes autorisées, à savoir les salariés d'ASMODEE, les huissiers qui procéderont à l'attribution des lots ainsi que ses prestataires externes pour la gestion opérationnelle du Jeu (HE&LO Activation), le transport et l'acheminement des lots (La Poste, GLS) ou encore la fourniture d'un service de messagerie électronique (Microsoft).

Les données des Participants sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Le traitement des données personnelles des Participants peut entraîner des transferts vers des pays tiers n'offrant pas un niveau de protection équivalent des données personnelles, tels que la Chine, les Etats-Unis, le Canada, etc. En l'absence de décision d'adéquation de la Commission européenne, le transfert de ces données personnelles sera encadré par des mécanismes de transfert prévus par la législation en vigueur pour la protection adéquate des données personnelles (par exemple, signature des clauses types de la Commission européenne, etc.).

Quelle est la durée de conservation des données personnelles des Participants?

Les données personnelles des Participants sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la réalisation des Jeux. Elles seront définitivement supprimées 1 an après la remise des lots.

Les données personnelles des Participants collectées dans le cadre de leur inscription à la newsletter sont conservées jusqu'à la désinscription des Participants à la newsletter ou 3 ans après le dernier contact.

Quels sont les droits des Participants?

Conformément à la réglementation en vigueur et sous certaines conditions, chaque Participant dispose des droits suivants :

- Droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles ;
- Droit d'opposition à tout moment au traitement de ses données ;
- Droit à la limitation du traitement ;
- Droit à la portabilité des données fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, ainsi qu'au droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement si le traitement repose sur leur consentement ou sur l'exécution d'un contrat et s'effectue de manière automatisée;
- Droit de définir des directives générales ou particulières concernant le sort de leurs données personnelles après leur décès.

Pour exercer l'ensemble de ces droits, le Participant doit adresser sa demande par e-mail, accompagnée d'un justificatif d'identité, à l'adresse suivante : dpo@asmodee.com

Les Participants qui exercent leur droit à l'effacement de leurs données avant la désignation des Gagnants seront réputés s'être retirés de la participation au Jeu.

Les Participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente en matière de protection des données personnelles : la CNIL (https://www.cnil.fr).

ARTICLE 13: ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Le présent règlement est disponible pendant toute la durée du Jeu sur : www.offres.asmodee.fr

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE ET CONTESTATIONS

Le Jeu est soumis au droit français.

Pour toute demande ou réclamation, adressez-vous à notre service consommateur en écrivant à service.conso@helo-activation.fr, en précisant **« 1838_ JEU 30 ans ASMODEE »** dans l'objet de votre email.

Toute réclamation devra être portée à la connaissance d'HE&LO ACTIVATION avant le 31/01/2026 à minuit heure de Paris. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès d'HE&LO ACTIVATION, le Participant peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont les coordonnées sont précisées ci-après qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable, conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation.

La saisine du médiateur doit s'effectuer :

soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de Médiation et d'Arbitrage de Paris : https://xrm3.eudonet.com/Specif/EUDO_07073/Extranet/#/en/home ;

soit par courrier adressé à Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris, situé au 39 avenue Franklin D. Roosevelt à 75008 PARIS.

Le Participant doit introduire sa demande vis-à-vis du médiateur dans un délai inférieur à un (1) an à compter de sa réclamation écrite auprès d'HE&LO ACTIVATION.

Le Participant reste libre d'initier, d'accepter ou de refuser le recours à la médiation. En cas de recours à la médiation, le Participant reste libre d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

En cas d'échec de la médiation ou de tout autre mode de résolution extrajudiciaire, tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux français désignés en application des règles françaises de procédure.

¹ANNEXE 1

MODALITES d'UTILISATION DU CODE PROMOTIONNEL à USAGE UNIQUE

Offre exclusivement réservée aux Gagnants conformes de l'opération « Jeu 30 ans Asmodee » ayant remporté la dotation : code promotionnel porteur d'un montant de remboursement différé de 10€ sur l'achat d'un Jeu de société Asmodee d'une valeur minimum de 30€.

Conditions de l'offre

Pour l'achat de 30 € TTC minimum de jeux Asmodee éligibles en simultané (1 seul ticket de caisse) entre le 01/12/2025 et le 15/01/2026 inclus, 10€ remboursé en différé (voir « Confirmation de dossier » ci-dessous), parmi les références éligibles ci-dessous*, dans les enseignes participantes également listées ci-dessous**:

* Liste des références éligibles :

| Name | Libellé | EAN |
|--------------|------------------------------------|---------------|
| DOBSM07FRNL | Dobble : Super Mario | 3558380116790 |
| DOBPP07FR | Dobble : Pat Patrouille | 3558380096184 |
| DOBD10008ML3 | Dobble : Disney | 3558380099390 |
| DOBAC07FRNL | Dobble Animal Crossing | 3558380126836 |
| DOBSTI07FRNL | Dobble : Lilo et Stitch | 3558380123538 |
| JSECODK01FR | Jungle Speed Donkey Kong | 3558380128663 |
| JSECO01FR | Jungle Speed Eco | 3558380073185 |
| JSLT01FR | Jungle Speed La Totale | 3558380119852 |
| TTBECO01FR | Tic Tac Boum Eco Pack | 3558380099345 |
| TTBJECO01FR | Tic Tac Boum Junior Eco Pack | 3558380099338 |
| ZYGTTBCF01FR | Tic Tac Boum Color Flash | 3558380119586 |
| ZYG60S0101FR | 60 Max | 3558380128656 |
| TUF1N | Time's Up Family 1 (Vert) | 5425016923412 |
| TUF2N | Time's Up Family 2 (Orange) | 5425016923429 |
| TUPA01 | Time's Up Party 1 (Jaune) | 5425016923443 |
| TUPA02 | Time's Up Party 2 (Bleu) | 5425016923450 |
| REPTUFG01FR | Time's Up Family 1 (Vert) GMS | 5425016921289 |
| REPTUPG01FR | Time's Up Party 1 (Jaune) GMS | 5425016921272 |
| REPTUBO01FR | Time's Up! Le Best Of | 5425016927991 |
| CHRO06FR | Chromino | 3558380108092 |
| ZYGDUP0101 | Duplik (refresh) | 3558380128359 |
| ZYGSWST0101 | Super Teams Star Wars | 3558380126935 |
| ZYGSON01FR | Sonic Super Teams | 3558380073215 |
| EKIEK01FR | Exploding Kittens : le jeu de base | 810083040349 |
| LG04FR | Loups-Garous (Les) : Best Of | 3558380038399 |
| CGTRIO01 | Trio | 3760052143731 |
| CGTOP01 | Top Ten | 3760052143403 |
| REPJO01FRN | Just One Refresh | 5425016926710 |

| REPJO01FR | Just One | 5425016922569 |
|---------------|---|-----------------|
| DOB4C07FR | Dobble Connect | 3558380107118 |
| ZYGPER01FR | Perudo Pack | 3558380119241 |
| LIBDIXDIS01FR | Dixit Disney | 3558380107071 |
| LIBDIX01FRN | Dixit | 9782370990822 |
| CONFR01 | Concept | 5425016921463 |
| AVE02 | Les Aventuriers du Rail : Europe | 824968717820 |
| AB02FRN | Abalone | 3558380044192 |
| SCSPL01FR | Splendor | 3558380020974 |
| SCSPL2P01FR | Splendor Duel | 3558380098027 |
| KOSCAT01FR | Catan : Jeu de base Éco | 8435407619432 |
| FICATD01 | Catan duel | 8435407622074 |
| HIGCARC01FR | Carcassonne | 3558380096337 |
| REP7W01FR | 7 wonders - Nouvelle version | 5425016923764 |
| RP7DU01 | 7 Wonders duel | 5425016923801 |
| REP7WA01FR | 7 Wonders : Architects | 5425016925553 |
| PBAZU01FR | Azul | 826956620105 |
| PBAZUDU01FR | Azul Duel | 826956611608 |
| SCUNLOCK01FR | Unlock! Escape Adventures | 3558380044321 |
| SCUNL02FR | Unlock! Mystery Adventures | 3558380049296 |
| SCUNL03FR | Unlock! Secret Adventures | 3558380051305 |
| SCUNL04FR | Unlock! Exotic Adventures | 3558380057888 |
| SCUNL05FR | Unlock! Heroic Adventures | 3558380060888 |
| SCUNL06FR | Unlock! Timeless Adventures | 3558380067856 |
| SCUNL07FR | Unlock! Epic Adventures | 3558380071945 |
| SCUNL08FR | Unlock! Mythic Adventures | 3558380083054 |
| SCUNL09FR | Unlock! Legendary Adventures | 3558380090007 |
| SCUNL10FR | Unlock! Game Adventures | 3558380095477 |
| SCUNL11FR | Unlock! 11 (3 aventures) | 3558380099512 |
| SCUNL12FR | Unlock! Supernatural Adventures | 3558380112433 |
| SCUNL13FR | Unlock! 13 | 3558380121008 |
| SCUNL14FR | Unlock 14 | 3558380134350 |
| CONFR02 | Concept Kids : Animaux | 5425016922538 |
| SCOUNLK02FR | Unlock! Kids : Histoires d'Epoques | 3558380096351 |
| SCOUNLK01FR | Unlock! Kids : Histoires de Détectives | 3558380084464 |
| SCOUNLK04FR | Unlock! Kids : Histoires de l'île d'Emeraude | 3558380116158 |
| SCOUNLK03FR | Unlock! Kids : Histoires de Légendes | 3558380107460 |
| SCOT2R01FR | Les Aventuriers du Rail Europe : Premier Voyage | 3558380130444 |
| LIBMYST01FR | Mysterium | 3558380029441 / |
| | | 3558380127284 |
| LIBTL01FR | Harmonies | 3558380116684 |
| LKGFOM01FR | Forêt Mixte | 3558380113669 |
| ZMGLL02 | Love Letter (Eco Box) | 841333131272 |

^{**}Auchan, Cora, E. Leclerc, Carrefour, Concept Jouets Leclerc, Espaces culturels Leclerc, Furet du Nord, JouéClub, King Jouet, La Grande Récré, Sajou, Smyths Toys, Orchestra, Oxybul, Fnac, Philibertnet.com.

Le code Unique est valable pour 1 seul remboursement de 10€ pour l'achat d'un minimum de 30€ TTC de jeu(x) Asmodee.

Participation

Offre réservée aux personnes physiques majeures (18 ans) résidant en France Métropolitaine, Corse et ayant un compte bancaire domicilié en France.

L'offre est limitée à un seul remboursement par foyer (même nom, même prénom et/ou même adresse et/ou même email et/ou même RIB (IBAN/BIC)), sur toute la durée de l'offre. Offre non cumulable avec toutes autres offres et promotions en cours. Les frais de participation à l'offre ne seront pas remboursés.

Comment bénéficier du remboursement ?

- a) Achetez pour un minimum de 30€ TTC de jeux Asmodee éligibles, entre le 01/12/2025 et le 15/01/2026 inclus dans les enseignes participantes (en magasins ou sur les sites internet des enseignes participantes, hors marketplaces, Amazon et Cdiscount).
 - Attention : 1 seul ticket de caisse pour l'achat de 1 ou plusieurs jeux pour un montant minimum de 30€.
- b) Connectez-vous sur le site internet : https://odr-noel-2025-asmodee.fr/ (inscription obligatoire) muni de votre ticket de caisse ou facture original(e) ainsi que votre code promotionnel reçu lors de votre participation au jeu « 30 ans Asmodee », et de votre RIB avant le 31/01/2026 minuit.
 - Aucun dossier courrier ne sera accepté.
- c) Rentrez votre code unique et complétez le formulaire de participation en renseignant vos coordonnées complètes et les informations requises
- d) Téléchargez:
 - Le ticket de caisse ou la facture originale en mettant en évidence (entourer ou surligner) la date d'achat, l'enseigne d'achat ainsi que la ou les référence(s) éligible(s) achetée(s). Les bons de commande ne sont pas acceptés.
 - La photo des code-barres du ou des produits concernés
 - Votre RIB mentionnant votre nom et prénom, code IBAN et BIC pour bénéficier de votre remboursement, domicilié en France.
- e) Validez votre formulaire de participation. Un récapitulatif de participation vous sera transmis à l'adresse email indiquée dans le formulaire (pensez à regarder vos courriers indésirables).

Sera considérée comme nulle toute demande réalisée sans inscription préalable sur le https://odr-noel-2025-asmodee.fr/ illisible, incomplète, en-dehors des dates limites et/ou non accompagnée des pièces requises.

Vous pouvez suivre à tout moment l'état de traitement de votre demande via votre N° de participation (envoyé dans l'email de validation de votre inscription) sur le site de l'offre https://odr-noel-2025-asmodee.fr/ en cliquant sur l'onglet : « Suivre ma participation ». Votre N° de participation vous est envoyé par email au moment de la validation de votre inscription.

Confirmation de dossier : Si votre dossier respecte toutes les conditions de l'offre, vous recevrez remboursement de 10€, par virement bancaire dans un délai moyen de 5 (cinq) semaines à compter de la réception de votre participation.

Toute autre forme de remboursement est exclue.

Les achats dans les magasins ou sites web de sociétés non immatriculées en France ne seront pas acceptés.

Tout dossier incomplet, illisible, frauduleux, non conforme ou ne respectant pas les conditions de l'offre, ne sera pas pris en compte.

La société organisatrice se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité de la participation à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Pour toute question vous pouvez contacter le service consommateur du partenaire de l'opération par e-mail à service.conso@helo-activation.fr, en précisant le numéro de l'opération (N°1839) dans l'objet de votre e-mail avant le 31/03/2026. L'opération promotionnelle sera définitivement clôturée après cette date.

Toute réclamation reçue après le 31/03/2026 ne sera pas prise en compte

Protection des données personnelles

Les données personnelles des participants sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement, et à son sous-traitant la société HE&LO ACTIVATION aux fins de la participation à l'offre, et seront conservées pendant 1 an à compter de la fin de cette opération. En application de la loi du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) modifiée et conformément au Règlement européen n°2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression de vos données personnelles ainsi que du droit d'opposition à leur traitement pour des motifs légitimes. Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant un email à : dpo@asmodee.com .Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Vous disposez par ailleurs, des droits de retirer à tout moment vos consentements et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)